



ERADIQUER LA PAUVRETE

LES JEUNES FACE A LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN EUROPE :

LES REPONSES DE LA SOCIETE CIVILE

ACTES DU 17 OCTOBRE, JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ERADICATION DE LA PAUVRETE

SOMMAIRE

Intervention d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING.....	Page 3
Intervention de Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits Sociaux...	Page 6
Rapport de la Journée.....	Page 11
I. Chômage, précarité, pauvreté...Quels liens ?.....	Page 12
II. Les politiques locales, régionales, internationales...Quelles réponses ?.....	Page 16
1. La Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg.....	Page 17
2. L'aide sociale à l'enfance (ASE).....	Page 18
3. La Touline – initiative des Apprentis d'Auteuil.....	Page 18
III. La formation professionnelle...quelles aides ?.....	Page 20
IV. Rendre l'espoir aux jeunes...Comment faire ?.....	Page 23
1. Les programmes d'action des municipalités.....	Page 24
2. Le respect des droits et de la dignité synonyme d'espoir.....	Page 25
3. Une place dans la société.....	Page 25
4. L'engagement des enfants prépare à cette appartenance citoyenne source de force pour chacun.....	Page 25
5. Devenir ensemble une force de proposition.....	Page 26
Conclusion.....	Page 28
Cérémonie sur le Parvis du Conseil de l'Europe.....	Page 29
Intervention de l'Ambassadeur Katrin Kivi, Présidente des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, Représentante permanente de l'Estonie.....	Page 29
Intervention de Jean-Claude Frécon, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.....	Page 31
Intervention de Guido Raimondi, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.....	Page 32
Intervention de Marie-Dominique Dreyssé, Adjointe au maire de Strasbourg, en charge de l'action sociale territoriale.....	Page 33
Extraits des témoignages de deux jeunes d'ATD Quart Monde Semyon Tanguy-André.....	Page 34
Ilir Selmani.....	Page 35
Annexe.....	Page 36

Intervention d'Anna Rurka
Présidente de la Conférence des OING

Anna Rurka accueille les participants et les invite à la mise en commun des expériences de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes :

« Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à toutes les personnes ici présentes en ce 17 octobre, Journée Mondiale du refus de la misère. Vous savez que cette journée se passe toujours avec les personnes concernées par la pauvreté, celles qui la vivent et celles qui les accompagnent.

J'ai envie de commencer cette journée par une bonne nouvelle : selon les données de la Banque Mondiale, les deux dernières décennies ont connu le plus grand succès dans l'histoire de la lutte contre la pauvreté : la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté a en effet diminué de moitié dans le monde entier, de 43% en 1990 à moins de 20% aujourd'hui.

Dans l'Union Européenne, plus de 122 millions de personnes sont exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'Union Européenne a pris l'engagement de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2020. Pour ce faire, les Etats membres doivent lancer des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations.

Cependant, le chemin est long. Il suffit de voir l'augmentation du chômage des jeunes, de ceux que nous appelons maintenant les NEET (Not in Education, employment or training), ceux qui sont en dehors du système de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce qui est vraiment inquiétant c'est que, dans l'Union Européenne, le taux de pauvreté des jeunes a diminué plus lentement que pour les personnes plus âgées par exemple. Ceci montre que les mesures de protection des jeunes les plus fragiles ont été fort discrètes alors que les mesures d'austérité ont frappé en premier lieu l'emploi des jeunes de 15 à 25 ans.

Nous savons que la pauvreté est un problème complexe, structurel, qui ne se résume pas seulement à l'accès à l'emploi. C'est un problème de cohésion sociale qui englobe, en plus de l'accès à l'emploi, l'accès aux droits, au logement, aux services de santé, à l'éducation et à la formation professionnelle. La pauvreté augmente le niveau de stress et contribue à accroître le sentiment d'insécurité des citoyens, ce qui s'exprime dans les choix électoraux des européens, aussi bien de ceux qui votent que de ceux qui ne votent pas, ne s'inscrivent même pas sur les listes électorales et donc ne font pas usage du droit de vote. Le non recours aux droits est un aspect particulier de la nécessité d'information civique.

La création du Conseil de l'Europe en 1949 marque le commencement d'une nouvelle époque dans laquelle les Etats fondateurs bâtissent la paix en Europe dans un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, ces droits de l'homme qui parfois nous semblent plus proches de ceux qui ont survécu à la deuxième guerre mondiale que des jeunes d'aujourd'hui qui sont éloignés des institutions – qui ont été éloignés des institutions - et pour qui les droits de l'homme n'ont plus aucune signification. Ce désenchantement va de pair avec la perte de confiance d'une bonne partie de la société civile dans les institutions publiques, ce qui est une réaction normale dans un monde où les inégalités grandissent et où la réussite économique ne profite qu'à quelques-uns.

Comment construire un monde plus juste ? Ou, si on suit la pensée du philosophe John Rawls, « dans quel type de société des citoyens raisonnables consentiraient-ils à vivre ? » Il serait utile que les jeunes, les professionnels et les militants réunis dans cette salle aujourd'hui, apportent des éléments de réponse à cette question et partagent leur vision du monde.

Chaque année depuis 1996, date à laquelle la dalle du refus de la misère a été posée sur le parvis du Conseil de l'Europe, la Conférence des OING marque cette Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté. C'est une occasion pour nous tous, et surtout pour les décideurs politiques, de changer nos modes de représentation pour mieux appréhender les réalités concrètes et chercher ensemble des transformations possibles.

La vulnérabilité peut se transformer en force à condition que sur notre chemin nous rencontrions quelqu'un, nous vivions une expérience bouleversante, qui nous permette de comprendre qu'un autre possible est envisageable et que nous sommes acteurs de notre destin. « La libération veut dire sortir d'un sentiment de subir des fatalités, d'être enfermé dans des déterminismes ou des culpabilités¹. Comme l'a dit Jean-Paul Sartre « l'important n'est pas ce qu'on a fait de nous, mais ce que nous faisons de ce qu'on a fait de nous. »

Si nous sommes là aujourd'hui, c'est que nous refusons d'être enfermés dans des catégories sociopolitiques prêtes à l'emploi, que nous refusons que ceux et celles pour qui nous travaillons soient réduits à cela ; nous le refusons parce que nous les reconnaissons. Dans la reconnaissance, il y a une dimension active « je reconnais », une dimension pronominale « je me reconnais », et une dimension passive « je suis reconnu » La reconnaissance pose la question de la justice sociale ou de la société juste. Il s'agit de se situer dans le monde et de savoir si on y a une place et quelle est cette place². Le manque d'estime de soi et le manque d'accès aux droits de ceux qui sont porteurs de droits sont des obstacles majeurs empêchant la personne de participer et donc de s'inscrire dans une dimension collective de l'existence.

La pauvreté est une violation des droits de l'homme. Le manque d'accès aux droits signifie le non-respect de l'Etat de droit. La non-reconnaissance fragilise la démocratie car elle ne permet pas à la personne de développer ses capacités et d'interagir avec les autres. Quel gâchis donc pour l'Europe de voir ces jeunes qui, pour toutes ces raisons, ne peuvent pas développer leur énergie et leur potentiel !

Récemment, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté deux recommandations qui concernent spécifiquement les jeunes. Cela veut dire que les 47 Etats membres ont donné leur accord pour suivre les orientations de l'Organisation et s'engagent à les promouvoir au sein de leur administration.

La première Recommandation [CM/Rec(2015)3] concerne l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Il y est précisé en préambule que la Charte sociale européenne avec ses nombreux articles s'applique à la situation de ces jeunes.

¹ Mary Yvonne Caillaux, *De la misère à la pauvreté, les relations comme chemin de libération.*

² *ibid*

Nous soulignons encore ici que la Charte sociale européenne est un instrument de première importance pour le Conseil de l'Europe et pour la société civile en particulier et que le protocole instituant la procédure de réclamation collective permet aux OING habilités d'introduire des réclamations en soumettant au Comité des Droits Sociaux des constats de violation des droits. Ce Comité est un organisme indépendant recevant les plaintes par rapport au nonaccès aux droits tels qu'énumérés dans la Charte et ratifiés par les Etats.

Cependant, tous les Etats n'ont pas encore ratifié la Charte sociale européenne révisée dont l'un des articles, l'article 30, porte sur le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est urgent qu'avec nos organisations chacun de nous s'engage à agir en encourageant les gouvernements à ratifier les dispositions de la Charte concernant la réclamation collective. Cette ratification dépend essentiellement d'une volonté politique, comme l'a démontré la Grèce dernièrement.

La deuxième recommandation du Comité des Ministres est celle adoptée le 28 septembre 2016 et qui invite les Etats à supprimer les obstacles juridiques, politiques et sociaux à l'accès des jeunes aux droits. Les mesures que les Etats membres doivent prendre pour s'attaquer à ce problème consistent notamment « à investir dans une éducation inclusive et de qualité, à encourager les stages et les apprentissages décentement rémunérés afin de faciliter les transitions souples entre l'éducation et le marché du travail, à continuer de promouvoir l'accès égal à la mobilité pour tous les jeunes, notamment les bénévoles, en appliquant largement les dispositifs européens en place et les programmes de mobilité, des procédures d'obtention de visas simplifiés et à mettre à profit les expériences des organisations de jeunesse de lutte contre la discrimination ».

Ce qui me paraît utile et intéressant, ce qui fait la différence dans cette dernière recommandation c'est son article 4, dans le chapitre I qui stipule que les Etats membres sont invités à :

« conduire une analyse critique et approfondie fondée sur les connaissances de tous les problèmes rencontrés par les jeunes en matière d'accès aux droits, y compris la prise en compte de la solidarité intergénérationnelle dans toutes les politiques ayant des effets à long terme. Cette analyse devrait mettre à contribution des experts, des responsables politiques, les animateurs, des animateurs de jeunes, des représentants des organisations de la jeunesse, des syndicats et diverses organisations de la société civile. Si possible, des données ventilées devraient être analysées pour mettre en lumière les expériences des jeunes exclus ou marginalisés».

Avec ce paragraphe, nous nous approchons d'une participation des jeunes basée sur leur expertise. La reconnaissance par la participation, le fait d'institutionnaliser la participation volontaire des personnes vulnérables, donc d'ancrer cette participation dans un fonctionnement institutionnel, revient à reconnaître que « leur » pauvreté n'est pas un problème d'individus, mais un problème de société.

Intervention de Giuseppe Palmisano
Président du Comité Européen des Droits Sociaux

« Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue à cette importante manifestation consacrée à des réponses que peut donner la société civile aux jeunes confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Je tiens à remercier Mme Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, et la Commission droits de l'homme pour cette Conférence ; d'avoir maintenu cette tradition d'organiser les rencontres afin de marquer la Journée Mondiale du refus de la misère. Quel meilleur partenaire pour nous réunir que ce pilier dynamique de l'Organisation qui se définit comme promoteur de la démocratie et de la citoyenneté active en Europe.

Aujourd'hui, je voudrais souligner l'importance que revêtent la formation professionnelle et l'emploi, ainsi qu'un toit, pour des jeunes, et mettre aussi en lumière le rôle de la Charte sociale européenne dans l'élaboration des politiques et le repérage des bonnes pratiques dans ce domaine. En d'autres termes : en quoi les droits sociaux et donc la ratification de la Charte sociale par les Etats peuvent-ils améliorer la situation des jeunes en ce qui concerne le logement, la formation, l'emploi, ainsi que les conditions de travail ? Comme parmi les participants se trouvent les représentants des associations polonaise et grecque, vous me permettez de consacrer aussi un moment à des positions de la Grèce et de la Pologne par rapport à la Charte sociale européenne.

En cette période de difficultés économiques, l'emploi des jeunes est une préoccupation des plus fondamentale pour les pouvoirs publics. Beaucoup a déjà été dit et écrit sur cette question. Oui, la jeunesse de 2016 souffre des obstacles qui se dressent sur sa route, souffre du chômage, de la multiplication des CDD et d'une trop faible reconnaissance de ses diplômes. Elle est confrontée à la crise qui a provoqué la dégradation du marché de l'emploi. Les jeunes sont plus touchés que leurs aînés. Aujourd'hui, outre les plans sociaux et les suppressions d'emplois, beaucoup d'entreprises gèlent leurs embauches, en particulier au détriment des jeunes. Pour beaucoup d'emplois, les entreprises exigent que les candidats aient de l'expérience et des références ; mais pour les jeunes, comment avoir cette expérience si l'on ne leur donne pas, à un moment donné, une chance de l'acquérir ? Et les choses sont encore plus difficiles lorsqu'un jeune est sans diplôme. Il va sans dire que la personne qui est sans emploi est souvent confrontée à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Que faire pour apporter une réponse à tous ces jeunes, pour apporter une réponse à ceux qui sont les plus fragiles, les plus vulnérables et les plus éloignés de l'emploi ; mais aussi à ceux qui ont besoin d'une période de qualification et d'une première expérience professionnelle et à ceux qui sont diplômés et qui pourtant trouvent porte close ?

Chacun le sait, nous vivons une époque d'inégalité générationnelle, qui conduit de plus en plus de jeunes à considérer qu'ils vivront moins bien que leurs parents. Il est de notre responsabilité de tout faire pour renverser cette tendance. C'est justement dans cet esprit que le Comité Européen des Droits Sociaux interprète les dispositions pertinentes de la Charte, qui revêtent une grande importance dans le domaine en question, car la Charte pose de véritables obligations juridiques aux Etats européens de respecter les droits sociaux les plus fondamentaux et de protéger les jeunes contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

A ce propos, permettez-moi de rappeler d'abord l'article 1§1 de la Charte, qui énonce le droit au travail. Cette disposition – comme on le sait – pose aux Etats une obligation de moyens plutôt qu'une

obligation de résultats, au sens que la non-réalisation du plein emploi ni d'ailleurs l'existence d'un taux de chômage élevé ne conduit pas, en tant que telle, à une conclusion de non-conformité avec la Charte⁴. Cependant, les efforts des Etats parties déployés au titre de la politique de l'emploi doivent être suffisants pour lutter contre le chômage – surtout celui des jeunes – et favoriser la création d'emplois.

Et puisque c'est la formation professionnelle qui favorise évidemment l'insertion des jeunes dans le marché du travail, je souhaite me référer aux positions du Comité Européen des Droits Sociaux par rapport à l'article 10 de la Charte qui garantit le droit à cette formation.

Le Comité a rappelé qu'au regard de l'article 10§1 de la Charte, les Etats parties doivent :

- assurer un enseignement secondaire, général et professionnel, un enseignement universitaire et un enseignement supérieur non universitaire, ainsi que d'autres formes de formation professionnelle ;
- établir des passerelles entre l'enseignement professionnel secondaire et l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire ;
- mettre en place des mécanismes de reconnaissance ou de validation des savoirs et de l'expérience professionnelle acquis dans le cadre de la formation et de l'activité professionnelle pour obtenir une qualification ou avoir accès à l'enseignement général, à l'enseignement technique supérieur et à l'enseignement universitaire ;
- prendre des mesures visant à faire en sorte que les qualifications obtenues dans l'enseignement secondaire général et l'enseignement supérieur général s'inscrivent dans l'optique d'une intégration professionnelle sur le marché de l'emploi.

Et pour ce qui est de l'article 10§2, le Comité a rappelé que la Charte garantit le droit à l'accès à l'apprentissage et autres dispositifs de formation. L'apprentissage désigne la formation dispensée sur la base d'un contrat passé entre le jeune et l'employeur, tandis que les autres dispositifs de formation peuvent reposer soit sur un tel contrat, soit sur une formation professionnelle en milieu scolaire. Cet enseignement doit combiner théorie et pratique, et des liens étroits doivent exister entre les établissements de formation et le monde du travail. Je précise que le Comité examine essentiellement sous ce paragraphe les formules d'apprentissage qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation de travail entre un employeur et un apprenti et qui débouchent sur un enseignement professionnel.

A part la formation professionnelle et le droit à l'orientation professionnelle (établi par l'article 9 de la Charte), je souhaite souligner que la Charte s'occupe aussi des conditions de travail des jeunes, à fin qu'ils ne soient pas exploités du point de vue économique ou soumis à des conditions de travail inéquitables, à cause de leur nécessité ou volonté de travailler. A ce propos, il faut rappeler en particulier l'article 7, §§ 5 à 7, de la Charte, d'après lesquels les Etats se sont engagés :

- à reconnaître le droit des jeunes travailleurs et apprentis à une rémunération équitable ou à une allocation appropriée ;
- à prévoir que les heures que les adolescents consacrent à la formation professionnelle pendant la durée normale du travail avec le consentement de l'employeur seront considérées comme comprises dans la journée de travail ;
- à fixer à quatre semaines au minimum la durée des congés payés annuels des travailleurs de moins de 18 ans.

⁴ *Conclusions I (1969), Observation interprétative de l'article 1§1*

Mais les jeunes ne sont pas seulement les premières victimes de la crise de l'emploi, mais aussi premières victimes de la crise du logement. D'ailleurs, les deux circonstances sont très liées : d'une part le manque de logement empêche certains jeunes de saisir leur premier emploi et, d'autre part, la précarité de l'emploi ne leur permet pas de faire face à des obligations en matière de garanties demandées par nombre de bailleurs ou le montant souvent trop élevé des loyers. Pourtant, l'accès au logement est un élément fondamental du processus d'accès à l'indépendance ; il est l'une des clés d'une insertion et d'une autonomisation réussies.

Le droit au logement est garanti par l'article 31 de la Charte sociale. Tout comme l'article 1, cet article n'impose pas aux Etats parties une obligation de résultat. Cependant, les droits énoncés par la Charte sont des droits qui doivent revêtir une forme concrète et effective et non pas théorique.

L'article 31§1 oblige en particulier les Etats parties à garantir à tous le droit à un logement d'un niveau suffisant⁵. Ils doivent promouvoir l'accès au logement en particulier aux différentes catégories de personnes vulnérables, à savoir les personnes aux revenus modestes, les chômeurs, les familles monoparentales, les jeunes et les personnes handicapées (notamment les malades mentaux).⁶

Ce sont évidemment les pouvoirs publics qui doivent s'assurer que le logement est d'un niveau suffisant, en recourant à différents moyens tels que l'analyse des caractéristiques du parc immobilier, les injonctions aux propriétaires qui ne respectent pas leurs obligations, les règlements d'urbanisme ou encore l'obligation d'entretien imposée aux bailleurs. Les pouvoirs publics doivent également veiller à éviter l'interruption de services essentiels tels que l'eau, l'électricité et le téléphone⁷.

En outre, l'article 31§3 dispose qu'une offre de logement d'un coût abordable doit être assurée aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Et le Comité considère qu'un logement est d'un coût abordable lorsque la personne ou le ménage qui l'occupe peut supporter les coûts initiaux (garantie, loyer d'avance), le loyer courant et les autres frais tels que charges de fonctionnement, d'entretien et de gestion, en longue période, tout en conservant un niveau de vie minimum.

Il est donc aisé de constater que le droit au logement est bien protégé par la Charte sociale, notamment par la Charte révisée. Malheureusement, le paragraphe 1 de l'article 31 de la Charte n'a été accepté que par 13 Etats, et le paragraphe 3 a été accepté par 9 Etats seulement. (A ce propos, je tiens à souligner que la Grèce qui a ratifié la Charte sociale révisée en mars de cette année, a accepté tous les trois paragraphes de l'article 31 de la Charte.)

Le Comité considère cependant que le droit au logement est très important, en tant que étroitement lié au droit à la vie, et est crucial pour le respect de la dignité humaine de tout individu. Il est d'avis que le respect de ce droit permet l'exercice de nombreux autres droits – tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels - et revêt une importance capitale pour la famille. Pour cette raison, il a décidé d'examiner la situation dans les Etats qui ne sont pas liés par l'article 31, notamment les Etats parties à la Charte de 1961, comme la Pologne, sous l'article 16 de la Charte garantissant le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique. Pour se conformer à l'article 16, les Etats parties doivent s'efforcer de proposer une offre suffisante de logements pour les familles, prendre en compte les besoins de ces dernières dans les politiques de logement, et veiller à ce que les logements existants soient décentes et dotés des commodités essentielles (chauffage et électricité notamment).

⁵ *Conclusions 2003, France*

⁶ *Conclusions 2003, Italie*

⁷ *Conclusions 2003, France*

Et il est important de souligner que l'article 16 impose aux Etats non pas seulement de proposer une offre suffisante de logements adaptés aux besoins des familles, mais aussi d'aider les jeunes foyers, ce qui est très important pour le but de la pleine insertion des jeunes dans la société et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

A ce propos, permettez-moi de rappeler que, d'après la Charte sociale révisée, la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas seulement une finalité générale et une valeur idéale ; elle est plutôt une véritable obligation juridique, établie en tant que telle par l'article 30 de la Charte.

Je viens de dire que la Grèce a très récemment ratifié la Charte sociale révisée, en acceptant presque toutes ses dispositions. Mais il faut aussi ajouter qu'elle a également ratifié le Protocole prévoyant un système de réclamations collectives.

Pourtant, permettez-moi de citer dans le contexte du thème de notre réunion une réclamation collective concernant justement la Grèce pour illustrer comment on peut utiliser la Charte sociale pour défendre les droits des jeunes. Il s'agit de la réclamation n° 66/2011 qui a été présentée par la Fédération générale des employés des compagnies publiques d'électricité (GENOP-DEI) et la Confédération des syndicats des fonctionnaires publics (ADEDY).

Les deux syndicats ont soutenu dans cette réclamation que la nouvelle législation grecque sur les « contrats spéciaux d'apprentissage » à durée déterminée entre employeurs et jeunes âgés de 15 à 18 ans, ainsi que la nouvelle législation qui permet l'embauche des nouveaux arrivants sur le marché du travail des moins de 25 ans, avec une rémunération à hauteur de 84% du salaire minimum de base ou journalier, viole la Charte car elle notamment discrimine les personnes sur la base de l'âge et il ne leur assure pas une rémunération équitable et un niveau de vie décent.

En effet, le Comité a donné en grande partie raison aux requérants et il a conclu à l'unanimité qu'il y a eu violation, de l'article 7§7, 10§2, 12§3 de la Charte de 1961⁸ ainsi que de l'article 4§1 de la Charte de 1961 à la lumière de la clause de non-discrimination.

Le Comité a constaté entre autre :

- que les jeunes concernés sont exclus du champ d'application de la législation du travail et qu'ils n'ont pas droit à trois semaines de congés payés annuels ;
- que les dispositions incriminées ne prévoient pas de système d'apprentissage adéquat ou d'autres systèmes de formation des jeunes garçons et filles dans leurs diverses formes d'emploi ;
- que la protection extrêmement limitée contre les risques sociaux et économiques, accordée aux mineurs liés par les « contrats spéciaux d'apprentissage » en vertu de la législation en vigueur a pour effet pratique d'établir une catégorie à part de travailleurs qui dans les faits sont exclus de la protection offerte par le système de sécurité sociale dans son ensemble ;
- que la législation incriminée prévoyait le versement d'un salaire minimum à tous les travailleurs de moins de 25 ans, un montant qui était en-deçà du seuil de pauvreté, ce qui constituait également une discrimination.

Sur ce dernier aspect, je voudrais ajouter que, d'un point de vue général, le Comité considère qu'il est possible de payer un salaire minimum moins élevé aux jeunes dans certaines circonstances (par exemple lorsqu'ils suivent une formation d'apprentissage ou sont engagés dans une formation

⁸ En 2011 la Grèce était encore liée à la Charte de 1961 mais avait déjà adopté le Protocole concernant la réclamation collective

professionnelle). Une telle réduction du salaire minimum peut favoriser l'accès des jeunes travailleurs au marché du travail et peut également être justifiée par une tendance statistique selon laquelle ils encourent en moyenne moins de dépenses que d'autres catégories de travailleurs en ce qui concerne le logement, le soutien familial et les autres coûts de la vie. Cependant, une telle réduction du salaire minimum ne doit pas aller en deçà du seuil de pauvreté du pays concerné. Dans ce cas particulier de la Grèce, le Comité a considéré que l'importance de la réduction du salaire minimum, et la façon dont elle est appliquée à tous les travailleurs de moins de 25 ans, est disproportionnée, même en faisant référence aux circonstances économiques particulières du pays.

Le gouvernement grec a déclaré que les mesures constituant la violation de la Charte avaient un caractère provisoire et qu'elles seront retirées dès que la situation économique du pays le permettra. Malheureusement, en décembre 2015, ces mesures étaient toujours en place.

Après avoir présenté un cas spécifique concernant la Grèce, qui démontre le potentiel de la procédure de réclamations collectives, en tant que moyen de protection des droits des jeunes, je ne peux pas – hélas – vous présenter un exemple semblable concernant la Pologne. Comme je l'ai déjà mentionné, la Pologne fait partie de neuf Etats toujours liés par la Charte de 1961. Elle n'a pas non plus accepté la procédure de réclamations collectives. Je ne peux donc qu'encourager vivement les autorités polonaises à ratifier la Charte révisée et le Protocole relatif aux réclamations collectives afin de renforcer la protection des droits sociaux ainsi que la protection des jeunes, dans leur pays.

Pour conclure, il n'est pas nécessaire de rappeler dans cette enceinte, le rôle essentiel que joue la société civile dans l'émancipation des jeunes, dans la formulation des politiques les concernant et dans la protection des jeunes contre les violations de leurs droits. L'enjeu particulier pour la société civile dans cette période marquée par une crise économique et les difficultés sociales est de redonner espoir aux jeunes. Apprendre un métier, accéder à un logement, ce sont les premiers moments d'autonomisation économique, qui marquent un changement de statut, l'au-revoir à l'enfance. La société civile doit être mobilisée pour accompagner les jeunes sur ce chemin.

La Charte sociale européenne offre une opportunité exceptionnelle pour la société civile d'agir directement en faveur de la jeunesse, pour le respect des droits des jeunes, y compris de ceux vivant dans la pauvreté, par le biais de la procédure de réclamations collectives. Il faut encore que beaucoup de nos Etats acceptent cette procédure. Mais là aussi, la société civile a son rôle à jouer – sensibiliser les dirigeants politiques à l'importance de l'acceptation de cette procédure pour le renforcement des garanties du respect des droits de l'homme. Je vous invite vivement à promouvoir cet instrument.

Je vous souhaite du courage et du succès dans vos actions pour le bien-être des jeunes et vous remercie de votre attention. »

Rapport de la journée

Après ces deux interventions introductives, nous avons choisi de ne pas suivre l'ordre des interventions au programme de cette journée, mais d'en faire un résumé bâti autour de quatre questions transversales au débat:

- I. Chômage, précarité, pauvreté...Quels liens ?
- II. Les politiques locales, régionales, internationales...Quelles réponses ?
- III. La formation professionnelle...quelles aides ?
- IV. Rendre l'espoir aux jeunes...Comment faire ?

Quelques remarques préliminaires

Afin de ne pas alourdir outre-mesure ce texte, nous ne citons pas les nombreuses statistiques concernant le chômage mentionnées par les intervenants venus de différents pays. Elles proviennent de sources diverses, portent parfois, comme Martyna Wanat⁹ (Forum Polonais des jeunes Diplomates) nous l'a signalé pour la Pologne, sur des tranches d'âges différentes selon les pays et sont de ce fait difficilement comparables. Mais elles confirment toutes l'augmentation forte, constante et inquiétante du chômage des jeunes de 15 à 25 ans. Guillaume Petot (association Jeunes Equipes d'Education Populaire, JEEP¹⁰) signale que dans un quartier de Strasbourg 65% des jeunes sont au chômage, ce qui montre l'existence de groupes de population particulièrement éloignés de l'emploi. Selon Eurostat, le taux de chômage des jeunes est de 20% en Europe.

Il a, en outre, été souligné à plusieurs reprises que le taux réel de chômage des jeunes est plus élevé que ce qu'indiquent les données statistiques qui ne tiennent pas compte du nombre de jeunes en formation, souvent de courte durée, ni de ceux qui ont un emploi précaire, ni des jeunes migrants majeurs sans papiers qui sont en attente de régularisation. Les statistiques ne tiennent pas compte non plus des chômeurs qui ne se manifestent plus, lassés de ne pas trouver d'embauche et de la longueur des démarches en vue de l'obtention d'une allocation.

Concernant la précarité, Jason Konstandaridis (Solidarité populaire, Grèce)¹¹ signale qu'en Grèce il a été noté une augmentation de 320% du travail à temps partiel des jeunes au cours des trois dernières années.

Autre remarque : Il convient de lire entre les lignes de ces Actes le long travail collectif de préparation de chacune des interventions. Les uns ont fait des réunions de quartier, d'autres ont mené des enquêtes auprès des jeunes du service qui les accompagne, d'autres ont apporté des vidéos avec des témoignages, d'autres encore ont présenté des initiatives nouvelles mobilisant les entreprises de leur secteur géographique pour ne citer que quelques exemples.

⁹ Ce Forum réunit des étudiants en sciences politiques de différentes universités en Pologne

¹⁰ JEEP est une association de bénévoles qui existe depuis plus de 50 ans à Strasbourg

¹¹ Solidarité Populaire est une jeune association fondée pour tenter de répondre aux problèmes posés par le chômage de longue durée en Grèce

I. Chômage, précarité, pauvreté Quels liens?

Une évidence s'impose : le titre donné à la journée était : les jeunes face à la pauvreté et à l'exclusion sociale en Europe. Le mot « chômage » n'y figurait pas. Or, presque toutes les interventions ont débuté par l'évocation du chômage. Ceci suffit à montrer combien la société est marquée par le poids du chômage en général et par son impact sur les jeunes en particulier. Mais cela pourrait aussi laisser à penser que le chômage serait la seule cause de pauvreté, incitant ainsi à réduire la pauvreté à une question économique et financière sans tenir compte des autres facteurs à la fois contextuels, culturels et politiques qui contribuent à sa persistance.

Une des leçons à retenir de cette journée est précisément – et plusieurs intervenants l'ont souligné – que la pauvreté n'est pas uniquement un problème financier. May Darwish et Benjamin Sow, jeunes immigrés accompagnés par l'ASE¹² de Paris ont créé un groupe de jeunes adultes de plus de 18 ans qui ont obtenu la prolongation de l'aide de l'ASE jusqu'à 21 ans ce qui leur permet de poursuivre leurs études en terminale. Nous leur donnons la parole :

« Il ressort de nos échanges que nous sommes tous d'accord pour dire que la pauvreté n'est pas seulement une question financière. Etre pauvre, c'est aussi n'avoir personne auprès de soi, pour nous encourager, nous soutenir et nous donner de l'espoir. La richesse, ce n'est pas seulement l'argent, c'est avoir des connaissances, du respect, des valeurs humaines, venir en aide à autrui, réaliser ses rêves avec de l'aide.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette prise en charge par l'ASE nous apporte un soutien financier au travers de notre hébergement, de l'argent que l'on nous donne pour manger, s'acheter des vêtements... mais nous avons également besoin d'adultes qui nous soutiennent dans nos projets. L'argent n'est pas suffisant pour nous garantir un avenir ».

Benjamin est élogieux pour le service : « l'ASE m'a donné la santé physique et morale »

Mais ces constats positifs concernant le service qui les accompagne ne les empêchent pas de souligner la faiblesse générale des mesures mises en place par l'Etat :

« Le manque de logements, les logements précaires en hôtel créent de la pauvreté. Sans argent pour prendre les bus, sans moyen de transport motorisé, il est difficile de trouver un emploi, un stage dans une entreprise ».

Les difficultés liées au logement ont été soulignées par Anne Werey (La Touline)¹³. Cet accueil des jeunes fonctionne sous la forme d'un service et les bénévoles engagés dans des parrainages passent beaucoup de temps à aider les jeunes à trouver à se loger. Souvent, ce n'est qu'un accès temporaire à un logement précaire, voire dans un hôtel pour quelques mois. Même si l'incidence financière est atténuée par des aides de l'Etat, le sentiment de grande précarité et de « pas de place pour moi » demeure.

¹² ASE Aide Sociale à l'Enfance dispositif français

¹³ La Touline, service expérimental des Apprentis d'Auteuil - France

Plusieurs autres interventions mentionnent les indemnités perçues par les jeunes n'ayant pas accès à l'emploi au titre d'aide à la subsistance et d'encouragement à faire des stages où à suivre des formations. Bien que citées comme des mesures positives, ces aides, en raison de leur faible montant (autour de 400 € par mois) et de leur durée limitée contribuent à relier chômage et pauvreté.

Il a été dit en outre qu'en Grèce, pour ceux qui ont perdu leur emploi, l'accès aux indemnités de chômage est très limité en raison de la complexité des démarches administratives et beaucoup de personnes renoncent à ces indemnités lorsqu'elles voient que leur dossier n'aboutit pas.

De nombreuses interventions font allusion à cet effet de lassitude, d'écrasement sous le poids des humiliations trop fréquentes et de la rigueur tatillonne des administrations. Ainsi, tel groupe de quartier, réuni pour préparer l'intervention de ce 17 octobre a subi un contrôle d'identité en parfaite négation du droit à la liberté d'expression (article 10 de la Convention des droits de l'homme) et du droit à la liberté de réunion de d'association (article 11 de la même Convention).

Léon Dujardin, fondateur du Réseau Européen d'Action Sociale (ESAN), rappelle à juste titre combien la reconnaissance de la personnalité juridique des plus vulnérables est importante. Mme Wim (ATD Quart monde) cite des témoignages entendus : « on nous traite avec mépris et crainte et cela nous blesse ».

A propos de la perception du chômage, Mickaël Michel (ATD quart monde, Séville), rapporte dans sa contribution une brève conversation qu'il a eue avec Gonzalo ; ils sont tous deux membres d'une association de jeunes pères de famille quelque part dans un quartier pauvre de Séville :

M : Est-ce que tu connais quelqu'un qui a un travail dans le quartier ?

G : Oui, oui, j'en connais un ; il a 47 ans et il est fonctionnaire à la mairie

M : Mais est-ce que tu connais des gens qui travaillent pour des entreprises ?

G : Oui, j'en connais... 4... c'est tout

M : Combien connais-tu de gens qui travaillent ?

G : Mais ils travaillent tous, bien sûr, ils ramassent de la ferraille, des cartons, parfois des fruits ... c'est un travail qui est ... à moitié permis »

Lorsque le chômage questionne le droit !

Malheureusement cette économie de la débrouille peut devenir aussi le lieu privilégié de développement d'une économie souterraine, comme cela a été signalé à plusieurs reprises au cours de la journée.

Jason Konstantaridis (Solidarité Populaire, Grèce) a montré à son tour comment le chômage met les jeunes en marge de la société :

“ A notre époque il devient de plus en plus difficile de trouver du travail et on peut parler d'une véritable “ chasse à l'emploi “ où peu de chances sont laissées aux jeunes. Les attentes

peu réalistes des employeurs concernant les aptitudes et les expériences professionnelles découragent les jeunes demandeurs d'emploi pour qui l'avenir paraît incertain et flou. »

« A notre époque, il devient de plus en plus difficile de trouver du travail et on peut parler d'une véritable 'chasse à l'emploi' où peu de chances sont laissées aux jeunes. Les attentes peu réalistes des

« Les jeunes sont victimes de ces nouvelles conditions et doivent subir des changements radicaux sans avoir l'expérience nécessaire pour réagir efficacement ni un travail leur permettant de faire face à leurs besoins essentiels les plus urgents. La situation actuelle fait que des personnes qui ont la capacité et l'envie de travailler sont improductives et incapables de gagner leur vie ; s'ajoute à cela le fait qu'on ne donne aucune chance aux jeunes de cette nouvelle génération, ce qui les amène lentement à une perte d'identité et à l'exclusion sociale. Eloignés de la société ils ne peuvent plus avoir de rôle politique ni participer à la vie économique et sociale de leur pays. »

On peut en effet dire que tous les chômeurs, quel que soit leur âge, souffrent des conséquences de cette situation qui mine leur vie quotidienne, leur famille, leurs relations sociales. Mais il faut relever que les jeunes, eux, avant même d'avoir pu entrer dans une vie d'adulte voient toutes les portes se fermer pour eux. La force de leur jeunesse ne suffit pas à les ouvrir, il leur faut l'appui et l'expérience des anciens. Les ONG sont, chacune à sa manière et avec son histoire, des tentatives de création d'un réseau relationnel et de partage de cette nécessaire expérience.

Parce que la première expérience professionnelle est difficile, même pour les jeunes universitaires, Martyna Wanat (Forum Européen des Jeunes Diplomates) a signalé qu'en Pologne, « afin de créer plus de possibilités pour les jeunes, notamment les étudiants sortant des universités, des associations comme la nôtre ont créé dans tout le pays des Centres de Parcours professionnel. Ces Centres recensent les offres d'emploi, de formation professionnelle ou de stages pour que les jeunes puissent acquérir une véritable expérience professionnelle ce qui leur est souvent difficile ». Sans accès à des stages, comment acquérir une expérience professionnelle ?

Cette intervention permet de mettre en évidence le rôle actuel des ONG qui apparaissent comme des entreprises de réparation du tissu social déchiré par la crise et délaissé par les institutions et les Etats qui auraient pourtant grand intérêt à le réparer.

Alkistis Kalantzi (Solidarité populaire, Grèce) apporte des détails précis sur cette fragilité du tissu social déchiré fil après fil par les nombreuses difficultés quotidiennes rencontrées par les habitants des quartiers d'Athènes. Le Médiateur des citoyens a mené une enquête dans les quartiers dans lesquels Solidarité Populaire est active; en voici quelques résultats:

« Une partie de la population n'a pas de connexion téléphonique fixe ni d'accès à un ordinateur ou Internet. 17% des répondants ont dit qu'on leur a coupé l'électricité ou l'approvisionnement en eau de la maison en raison de factures impayées. 48,5% des répondants ont eu des difficultés au cours des cinq dernières années, pour payer les échéances de leurs prêts, les impôts, les loyers, mais aussi les frais de scolarité car les cours privés sont quasiment obligatoires en Grèce tant le système d'éducation nationale s'est dégradé ».

Cette énumération qui serait sans doute valable pour bien des quartiers dans d'autres villes d'Europe montre cette dégradation pernicieuse des conditions de vie de personnes qui avaient un logement, de l'eau, de l'électricité et dont les enfants allaient dans une bonne école. Puis est arrivé le chômage avec son cortège de coupures, de portes qui se ferment, de droits qui ne sont plus respectés.

Est-il besoin de citer l'article 31 de la Charte Sociale Européenne sur le droit au logement? ¹⁴« un logement d'un niveau suffisant » La formulation est modeste, mais nombre de jeunes en rêvent !

Les liens entre chômage, précarité, pauvreté et modification de la vie sociale se précisent au cours des interventions. Plusieurs intervenants ont souligné que la perte de confiance en son propre avenir accompagnée d'un fort sentiment d'impuissance crée une tendance de plus en plus forte chez les jeunes à se détourner des institutions politiques tant locales qu'internationales.

Comme l'a souligné Georgios Vellis (Directeur des services sociaux de la municipalité de Fylis) les jeunes sont parfois très loin de faire l'expérience de la citoyenneté mais sont ouverts à la participation.

« En Grèce, suite à l'impact de la crise économique, nous voyons que les jeunes cherchent des formes de participation¹⁵, mais leurs engagements politiques ont diminué alors qu'au contraire, leur participation aux activités culturelles et sociales a augmenté. »

Presque tous les intervenants ont cité ces efforts de participation des jeunes qui sont pour eux autant de moyens de lutter contre l'exclusion sociale, de trouver des lieux et des activités où s'investir que ce soit dans leur groupe, leur communauté, leur pays ou dans un autre pays.

Georgios Antonopoulos, (maire-adjoint de la municipalité de Fyli), montre, données chiffrées à l'appui, que cette situation d'exclusion a une conséquence fort dommageable pour la Grèce, à savoir l'émigration des jeunes. Le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui a quitté la Grèce à cause de la crise dépasse les 500 000. C'est le plus grand mouvement d'émigration jamais constaté et qui concerne des jeunes médecins, universitaires, interprètes, scientifiques, qui s'en vont depuis trois ans entre autres vers l'Allemagne et les Etats-Unis. « La plupart ne reviendront plus au pays et c'est une perte considérable » insiste-t-il.

On sait que cette fuite des savoirs et des forces de travail est, pour un pays, « un effet redoutable de la crise économique lorsque celle-ci s'accompagne de la mise en doute de la capacité des autorités politiques à en gérer la sortie. L'exclusion réelle d'une partie importante de la population active

¹⁴ Charte Sociale Européenne - Droit au logement : « En vue d'assurer l'accès effectif du droit au logement, les Parties s'engagent à prendre des mesures destinées à favoriser l'accès au logement d'un niveau suffisant, à prévenir et à réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive, à rendre le coût du logement accessible aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes. »

¹⁵ M. Vellis donne l'information suivante : L'Assemblée Générale de l'ONU distingue différents domaines de participation des jeunes :

- La participation économique liée à l'emploi, au développement économique, à la lutte contre la pauvreté, à la stabilité économique d'un pays, d'une région, d'un groupe de jeunes ;
- La participation politique liée au travail des autorités locales, à l'élaboration des politiques publiques, à la prise d'influence sur la distribution des ressources à différents niveaux ;
- La participation sociale liée à l'implication dans la vie de la collectivité locale, aux réponses aux problèmes locaux ;
- La participation culturelle liée à toutes les différentes formes d'art.

provoque chez les jeunes le sentiment qu'il n'y a plus d'autre issue que d'aller ailleurs. Ils emploient leur dynamisme non utilisable sur place à émigrer courageusement ».

Martyna Wanat (Forum Polonais des Jeunes Diplomates) constate qu'avoir des diplômes universitaires ne constitue plus une garantie de trouver un emploi et que de plus en plus les jeunes diplômés sont confrontés au chômage ou ont des emplois qui ne correspondent pas à leur qualification. « Alors beaucoup de jeunes quittent leur pays pour travailler à l'étranger ; souvent l'emploi qu'ils y trouvent ne correspond pas non plus à leur niveau d'études ni à leurs compétences, mais ils sont nettement mieux payés ».

Perte d'emploi ou emploi précaire sont générateurs d'un sentiment d'insécurité qui se manifeste par une lente et pernicieuse érosion de la vie quotidienne des jeunes concernés, de la société en général et des Etats.

Quelles réactions politiques à cela?

II. Les politiques locales, régionales, nationales Quelles réponses ?

A cette question certains sont tentés de répondre qu'on ne peut pas faire grand' chose et qu'au niveau local on est fort démunis.

Il est évident que le terme de « niveau local » ne recouvre pas les mêmes réalités selon les pays. Les systèmes administratifs locaux sont en effet plus ou moins autonomes selon le mode d'organisation administrative des pays. Les services destinés aux jeunes peuvent être basés sur des décisions locales assorties de financements locaux, ou, au contraire, sur des décisions politiques prises au niveau de l'Etat, avec des financements de l'Etat, et mises en œuvre de manière décentralisée au plus près des besoins des personnes par les services municipaux. Au niveau national force est de constater une tendance à la baisse de financement des politiques sociales alors que les besoins augmentent. Il ne s'agit pas que d'un problème d'affectation des ressources financières limitées, mais d'un problème de disponibilité des Etats à investir dans les jeunes qui représentent pourtant l'avenir de leur économie et de leur société.

Il ressort des contributions des uns et des autres que dans les milieux urbains et semi-ruraux, les services municipaux collaborent avec les associations locales et parfois leur délèguent une partie importante des tâches que ce soit en matière d'aide à l'accès à l'emploi, de services aux personnes ou d'actions de socialisation.

Au niveau local, c'est-à-dire au niveau le plus proche des personnes, la tâche est immense puisqu'il s'agit, comme le stipule l'article 30 de la Charte sociale européenne de protéger toutes les personnes « se trouvant ou risquant de se trouver en situation d'exclusion sociale ou de pauvreté et leur famille. »¹⁶

¹⁶ Article 30 - Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les Parties s'engagent :

a. A prendre des mesures dans le cadre d'une approche globale et coordonnée pour promouvoir l'accès effectif notamment à l'emploi, au logement, à la formation, à l'enseignement, à la culture, à l'assistance sociale et médicale

Sur le terrain, la question est précise : comment aider les jeunes à se préparer à l'emploi, à trouver un emploi, quelles initiatives institutionnelles ou associatives ?

Pour certains groupes de population, l'accès à l'emploi est d'autant plus difficile que ces jeunes ont eu un parcours scolaire heurté et peu ou pas de formation professionnelle.

Les interventions faites au cours de la journée montrent la multiplicité des initiatives tant au niveau local, comme l'a montré l'adjoint au maire de la municipalité de Fyli, qu'au niveau régional ou national. Des services publics ou semi-publics ont été créés, des actions associatives ont été menées avec ou parallèlement à ces services; leur objectif est de répondre aux besoins fondamentaux des jeunes afin qu'ils puissent entrevoir un avenir dans la société ainsi qu'un avenir professionnel.

Trois bonnes pratiques

Trois contributions ont décrit des applications locales d'initiatives de l'Etat français prises il y a déjà une trentaine d'années dans le but de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté. Ce sont des exemples de bonnes pratiques, certes limitées, qu'il faudrait pouvoir multiplier.

1. Sylvie Schrenck (Directrice de la Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg) explique :

« Dès 1982, la prise de conscience de l'existence des difficultés rencontrées par certains jeunes pour accéder au travail a eu pour effet la création d'un service public appelé 'missions locales pour l'emploi'¹⁷ chargées d'assurer un suivi de chaque jeune dans son parcours de formation et de mise au travail. Ces services ont acquis une grande expertise en 35 ans ; ce ne sont pas de simples facilitateurs de l'emploi mais ils développent un accompagnement global en direction des jeunes. L'objectif est en effet « de traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : l'emploi, la formation, l'orientation, mais également la mobilité, le logement ou la santé. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie sociale au sens large.

Ces jeunes présentent différents degrés de précarité, depuis le manque d'emploi jusqu'à une situation de difficultés multifactorielles comme des difficultés financières (aucun moyen de transport individuel, pas de salaire, pas d'allocations chômage), familiales (jeunes femmes seules avec un enfant) ou de logement¹⁸ »

Comme les intervenants venant d'autres pays, Mme Schrenck insiste sur le nombre croissant de jeunes en grande précarité. Elle signale que parmi les 6600 jeunes accompagnés par la Mission Locale

des personnes se trouvant ou risquant de se trouver en situation d'exclusion sociale ou de pauvreté et de leur famille ;

b. *A réexaminer ces mesures en vue de leur adaptation si nécessaire.*

¹⁷ *La France compte 447 Missions Locales sur son territoire. Strasbourg fait partie des 10 structures les plus importantes après Marseille, Paris, Lyon ou Lille. Les Missions Locales exercent une mission de service public de proximité. Elles interviennent auprès des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et doivent les aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.*

Ce sont près de 1,4 million de jeunes qui sont accompagnés chaque année par le réseau des Missions Locales.

¹⁸ *51 % des jeunes sont logés chez leurs parents – souvent des ménages à faibles revenus - et 21 % sont en logement autonome. Presque un tiers n'a pas de logement stable : ce public vit en foyer, dans des hôtels, sont hébergés par un tiers, voire sont sans hébergement du tout. (indiqué par Sylvie Schrenck)*

de Strasbourg en 2015, seuls 524 étaient bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)¹⁹ et qu'en fait, dans certains quartiers, 1 jeune sur 2 était en situation de précarité.

2. L'effort d'apporter une aide au plus près des besoins multiples sous la forme d'un accompagnement global est aussi au cœur de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), un service national qui intervient au niveau de chaque département, c'est-à-dire d'une zone géographique intermédiaire entre la municipalité et la région.

Ce service destiné à l'enfance, comme son nom l'indique, intervient de plus en plus souvent auprès de jeunes qui ont plus de 18 ans, c'est-à-dire qui sont au-delà de la limite d'âge prévue :

« Un jeune majeur pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance peut alors bénéficier d'un accompagnement éducatif et social, d'une prise en charge globale (logement, santé, alimentation...) »

Les jeunes qui sont venus témoigner de leurs difficultés mais aussi de leur parcours scolaire réussi ont insisté sur leur besoin de soutien dans bien des domaines pour avoir la sécurité nécessaire pour envisager leur avenir.

3. Anne Werey (La Touline) dirige une initiative toute récente des Apprentis d'Auteuil²⁰ pour accompagner les jeunes dans la période de transition vers l'âge adulte. Il s'agit d'un projet expérimental nommé La Touline, en écho au nom du cordage servant à l'amarrage d'un navire. Ce dispositif intervient notamment auprès des jeunes qui doivent quitter l'Aide à l'Enfance en raison de la limite d'âge.

« Chaque Touline accompagne une cinquantaine de jeunes sortants. Elle est animée par un coordinateur salarié avec l'appui de bénévoles, en lien avec les institutions et dispositifs publics (mission locale, pôle emploi, plateforme de remobilisation professionnelle...). Elle propose aux jeunes sortants un espace de rencontre, d'écoute et d'accompagnement favorisant l'ancrage humain. Les jeunes en situation de grande précarité sont soutenus dans l'accès à leurs droits et accompagnés vers un réseau d'institutions et d'associations à même de répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, alimentation, logement). Des partenariats resserrés avec les structures d'hébergement permettent de répondre aux situations les plus urgentes. »

Le coordinateur s'appuie sur les relations de confiance nouées avec les principaux acteurs économiques et sociaux du territoire et sur une équipe de bénévoles pouvant jouer le rôle de parrains susceptibles de :

- « coacher » un ou plusieurs jeunes avec un projet professionnel mais ayant des lacunes en termes de savoir-être et de réseaux ;
- proposer des ateliers collectifs sur les techniques de recherche d'emploi / simulations d'entretien.

¹⁹ Revenu de Solidarité Active - Dispositif français d'allocation aux jeunes chômeurs. Montant variable selon la situation familiale (environ 400 €)

²⁰ Fondation catholique pour l'aide aux jeunes actifs dans le monde entier

Chaque Touline est installée au cœur du territoire de vie des jeunes, afin de faciliter leur venue et favoriser les synergies avec leur environnement. Le terme de « coordinateur » employé pour désigner l'animateur montre combien il s'agit d'un travail de réseau et de partenariat avec tous les acteurs dans le tissu local.

Mais ces bonnes pratiques se heurtent à des limites institutionnelles : ainsi May Darwish et Benjamin Sow ont montré que cet accompagnement global si nécessaire rencontre des limites géographiques ce qui a pour conséquence que, selon le lieu de vie des jeunes, ceux-ci ne bénéficient pas des mêmes aides. Ils signalent qu'il est possible que l'Aide Sociale à l'Enfance accompagne des jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans, mais cette mesure « jeunes majeurs » est mise en œuvre de manière différente selon les départements. Elle est même parfois inexistante.

Cette prolongation de l'aide à l'enfance pour les très jeunes majeurs est par ailleurs soumise à des contraintes administratives. Il faut qu'ils en fassent la demande et qu'ils fassent la preuve de leurs réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Une barrière de plus à franchir.

Ces limites institutionnelles de l'aide possible au niveau local ont été évoquées par plusieurs intervenants : « de bonnes lois existent sans doute, mais l'administration tarde à les mettre en œuvre au niveau local ».

Des limites institutionnelles liées à la situation des personnes ont également été évoquées : la Mission locale de Strasbourg, tout comme la Touline, signalent les difficultés des jeunes migrants pour obtenir leur régularisation indispensable pour accéder à une formation professionnelle et à l'emploi.

Les membres de l'ASE donnent l'exemple d'un jeune migrant suivi depuis quelques années, devenu majeur et parce que sa situation n'est toujours pas régularisée, est à présent en danger d'expulsion. C'est une gestion illogique de la dépense publique et pour ce jeune la perte du droit à l'aide du service associée à une réelle mise en danger. Privé des aides au logement c'est le retour à la rue, la vie en marge de la société.

Plusieurs intervenants confirment l'existence de ces limites. Ainsi, par exemple, il arrive parfois que les offres de formation ou de stage ne puissent pas être acceptées par les personnes en raison de leur situation personnelle. Mickaël Michel cite ce qui est arrivé à un jeune père de famille de Séville à qui, après des mois sans réponse à sa demande :

« une formation a été proposée à l'autre bout de la ville et pour plusieurs semaines. Il n'a pas pu l'accepter car si déjà il lui faut se débrouiller au jour le jour pour trouver à nourrir sa famille, comment pourrait-il en plus payer le déplacement ? »

C'est bien là une discrimination institutionnelle mais il ajoute en souriant :

« ce n'était pas grave : il participe souvent à la cueillette des olives ; il n'a pas besoin de s'asseoir dans une salle de classe pour qu'on lui montre à l'aide d'une vidéo comment on les cueille »

Les quelques exemples de limites rencontrées au niveau institutionnel montrent le rôle essentiel des ONG pour aider les jeunes à devenir les acteurs de leur vie, à inventer au quotidien les moyens de dépasser les difficultés qu'ils rencontrent.

Guillaume Petot (Jeunes équipes d'éducation populaire JEEP) fait remarquer combien chaque situation est particulière ce qui rend difficile de passer du niveau micro au niveau macro (et inversement) et nécessite de disposer de formes multiples de prévention spécialisée de l'exclusion. Les ONG bénéficient d'une situation d'intermédiaire par rapport aux aides institutionnelles. Il donne l'exemple des interventions possibles pour lutter contre le décrochage scolaire ; parce que l'éducateur ne fait pas partie du système scolaire ni des institutions officielles d'aide, il est dans une position privilégiée pour agir et mobiliser les habitants du quartier pour aider à la réussite scolaire des jeunes.

Cette position particulière, cette liberté d'action des associations permet de redonner un pouvoir d'agir aux habitants du quartier, avec des projets de théâtre, des projets d'amélioration de l'habitat, l'organisation de courts séjours avec les jeunes, pour « faire avec eux » selon leurs souhaits et leurs compétences. Ces séjours permettent de leur redonner confiance en eux-mêmes, de développer leurs capacités d'action en même temps que leurs capacités relationnelles et ainsi de retrouver la motivation suffisante pour chercher un emploi et entreprendre une formation tout en sachant qu'il peut être difficile d'atteindre une qualification professionnelle.

« L'important, en vue de l'accès à l'emploi, est d'acquérir un savoir-être professionnel. »

III. La formation professionnelle Quelles aides ?

Plusieurs intervenants ont fait part de leur expérience concernant la nécessaire implication des jeunes dans un projet de formation professionnelle.

Léon Dujardin (ESAN)²¹ a insisté sur la nécessité de « faire avec et pour » les jeunes fragilisés des programmes de formation professionnelle adaptés et a cité les six années de participation d'ESAN à un programme européen intitulé « former sans exclure ».

« Il est en effet capital pour toute formation de connaître et reconnaître les capacités des personnes à être coauteurs et coacteurs de leur accès à l'emploi et de leur devenir dans la société. Toute personne a des capacités, il s'agit de se donner le temps et les moyens de les restaurer et de proposer une formation qui corresponde à ce que le jeune voudrait faire, au métier qu'il voudrait exercer. Mais cela implique aussi que les formations proposées préparent à des métiers d'avenir, que les centres de formation permettent d'accéder aux techniques de pointe. »

Il cite l'exemple de « L'Institut pour les enfants de la rue » à Lisbonne dont l'objectif est d'amener les jeunes à retourner à l'école ou à suivre une formation. Pour cela, après de longs entretiens avec le

²¹ ESAN *European Social Action Network*

jeune, un contrat est signé avec les pédagogues volontaires qui vont l'accompagner, trouver avec lui des possibilités de stages et de formation. Ce contrat est révisé chaque semaine afin de s'assurer que le jeune est bien coauteur de son projet.

Le Secours Populaire²² compte plus de 50 entreprises partenaires pour des stages. Faire appel à des professionnels retraités pour des parrainages est aussi un bon moyen de faire connaissance avec des métiers et avec le monde du travail.

Plusieurs intervenants ont souligné combien de nombreux jeunes sont très éloignés de ce monde du travail dans lequel souvent leurs parents n'ont déjà plus de place. C'est un grand défi de rendre l'emploi attrayant alors que souvent, dans le quartier, l'économie parallèle offre des possibilités de gain d'apparence facile.

Antoine Martin (Vice-président de la Fédération Internationale des Ecoles de Production)²³ a fait bénéficier les participants à cette conférence de l'expérience des Ecoles de Production créées il y a 20 ans pour répondre aux besoins de jeunes en difficulté. Il souligne que les jeunes accueillis en internat dans ces « Ecoles » sont souvent en panne dans l'éducation formelle. Ils semblent être dépourvus de culture, mais ils ont tous des talents qu'ils peuvent faire fructifier. Certains ont déjà une expérience douloureuse de la vie, comme actuellement les mineurs migrants isolés. Il s'agit pour eux d'obtenir la régularisation de leur séjour et un contrat de jeune majeur pour pouvoir poursuivre la formation prévue entre 15 et 19 ans.

La formation est basée sur 2/3 de pratique et 1/3 de temps scolaire. Le fait d'avoir 2/3 de pratique permet aux jeunes migrants ne parlant pas le français d'avoir un premier contact et d'apprendre progressivement la langue.

L'objectif de ces écoles particulières, confirmé par l'expérience, est de former par la pratique, « faire pour apprendre ». Les métiers envisagés sont ceux qui répondent aux besoins des entreprises locales avec lesquelles l'école est en contact régulier puisque ces entreprises sont d'une part des lieux de stage et d'autre part les clients de l'Ecole qui travaille pour elles en sous-traitance. C'est alors un rapport gagnant-gagnant.

Dans la zone géographique de l'Ecole de Production citée en exemple, les besoins des entreprises concernent la mécanique générale et la métallerie-sidérurgie. L'école forme donc à ces métiers et dispose du même équipement en machines que les entreprises, ce qui permet de familiariser les jeunes avec les techniques de pointe et de les former au respect des normes ISO 9000 en même temps qu'au respect de la convivialité.

La formation qui dure deux ans est basée sur le compagnonnage avec une fabrication réelle pour des entreprises susceptibles d'embaucher ces jeunes plus tard. Ainsi en 20 ans 250 jeunes ont été embauchés dans les entreprises locales.

²² Secours Populaire association créée après la 2^e guerre mondiale ; membre fondateur d'ESAN

²³ Les écoles de production sont en France des établissements privés d'enseignement technique à but non-lucratif. Elles sont regroupées en une fédération devenue fédération internationale

Le rôle d'inventeurs au quotidien des ONG a déjà été évoqué par plusieurs intervenants. Antoine Martin le confirme puisque cette école, qui ne forme actuellement que des garçons, envisage de proposer également une formation pour les jeunes filles et cela dans le domaine des textiles médicaux.

Cela se passe au niveau local, certes, mais aussi au niveau national où il y a sept écoles récemment lauréates du prix « la France s'engage » et au niveau international, puisque la Fédération regroupe des écoles de production en Allemagne, Autriche, Danemark et Finlande.

Ces deux interventions ont décliné un certain nombre de conditions pour que la formation professionnelle ait un sens pour des jeunes très éloignés de l'emploi. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Alkitis Kalantzi (Solidarité Populaire), tout en déplorant la dégradation du système scolaire en Grèce faute de moyens financiers, insiste en particulier sur l'inadaptation du système de formation professionnelle qui ne vise pas au développement des compétences requises sur le marché du travail en pleine mutation. Cette formation à des métiers obsolètes fragilise encore davantage les jeunes des quartiers populaires.

La mobilisation des jeunes pour un projet de formation n'est possible que s'ils ont un minimum de sécurité financière pour leur survie au quotidien pendant la durée de la formation. C'est cette sécurité qu'une initiative au niveau international : la Garantie Jeunesse, a cherché à apporter. C'est une initiative de l'UE qui concerne 17 Etats et dispose d'un financement conséquent. Il s'agit de mesures qui s'adressent aux jeunes NEET, ceux qui ne sont ni dans l'éducation, ni en formation, ni au travail. L'objectif est de faire en sorte qu'à tout jeune en difficulté soit faite une proposition de formation ou d'emploi dans les quatre mois qui suivent l'enregistrement dans cette mesure. Plusieurs services ou ONG (en Pologne, en Grèce, en France, en Espagne) ont signalé avoir eu recours à cette Garantie Jeunesse qui, outre une aide au jeune, prévoit une subvention de 4000€ par an pour les employeurs qui embauchent un jeune inscrit dans la Garantie Jeunesse. Mais plusieurs intervenants ont signalé les faiblesses du système.

Mickaël Michel montre comment, avec l'équipe des jeunes pères de famille à Séville, ils ont vécu les limites de ces mesures et sont ensuite allés jusqu'à Bruxelles pour avoir des explications et pouvoir faire des propositions utiles dans leur région.

Il raconte ce qui est arrivé à un jeune père de famille, bénéficiaire de la Garantie Jeunesse :

« Il avait obtenu l'accord pour faire une formation de magasinier. Il se réjouissait de pouvoir apprendre à manipuler le chariot élévateur et de faire ce métier plus tard. Mais soucieux de ne pas savoir lire, de ne pas pouvoir déchiffrer rapidement les étiquettes, il s'est inscrit à un cours du soir pour réapprendre à lire. C'est alors que les responsables de la Garantie Jeunesse lui ont téléphoné pour lui dire que dorénavant il était exclu de la Garantie Jeunesse et de la formation puisqu'il avait repris des études. On voit bien ici comment des mesures décidées à un haut niveau peuvent rater leur cible et se retourner contre les plus faibles. »

Il cite des chiffres illustrant les lacunes d'application de cette mesure européenne : l'objectif était de venir en aide à 800 000 NEET en Espagne mais au bout de trois ans seuls 120 000 jeunes en avaient bénéficié alors que 70% des fonds étaient déjà dépensés ce qui a provoqué la colère de ce groupe de jeunes pères de famille. Gonzalo disait :

« Nous, on vit la honte d'être toujours contrôlés, qu'on se méfie de nous ; on vient voir si nous n'avons pas volé.... Mais eux ? Cet argent il est où ? »

En effet, comment se fait-il qu'une mesure soit mise en place et qu'on ne se soucie pas de son application ?

Une action efficace :

C'est là que l'association des jeunes pères de famille a réagi : au lieu de céder à la critique, la colère et voire à la violence, ils sont allés à Bruxelles, ont expliqué les limites de cette mesure pour les personnes en grande difficulté et obtenu qu'un avis sur l'application de la mesure soit envoyé aux Etats préconisant d'intensifier l'effort d'application envers les populations les plus défavorisées. Forts de cet avis, ils ont contacté la municipalité de Séville et soumis des propositions pour une meilleure application ; ces propositions sont basées sur leur expérience et tiennent en quelques phrases lourdes de sens. Ils disent qu'il faut :

- exiger des patrons qu'ils reconnaissent les savoirs d'expérience des jeunes car ils ont tous déjà fait pleins de travaux dans différents métiers sans reconnaissance, sans certification²⁴ mais ils ont acquis des compétences ;
- privilégier la formation sur le tas : d'abord le travail et ensuite la formation.

Ces propositions seront portées au niveau de l'Andalousie toute entière. Un nouvel espoir ?

IV. Rendre l'espoir aux jeunes....comment faire ?

Rendre, c'est restituer quelque chose qui a été pris, volé. Restituer cet espoir qui a été volé aux jeunes par les mécanismes de la finance et de la politique, par l'enchaînement de circonstances, c'est restituer à la jeunesse sa caractéristique principale : la confiance dans la vie.

Cette question soulevée par Giuseppe Palmisano dans son discours d'introduction à la journée était accompagnée d'un appel à la mobilisation auquel les représentants des collectivités locales et des ONG qui sont intervenus lors de la conférence ont fait largement écho.

Maritchu Rall a fort justement cité le philosophe français Levinas « Face à la pauvreté il faut toujours garder un horizon d'espérance. »

²⁴ La certification de l'expérience est difficile à obtenir car les dossiers ne sont déposables qu'une fois par an pendant une durée de 15 jours

A la fin de cette journée d'échanges, en effet, nous pouvons glaner dans les propos des uns et des autres cinq principales occasions d'espérer que nous allons énumérer, tout en souhaitant que cette liste soit incomplète.

1. Les programmes d'action des municipalités, comme celui adopté par la Municipalité de Fyli, peuvent être source d'espoir pour les jeunes

Giorgios Antonopoulos (maire-adjoint de la municipalité de Fyli) cite les moyens mis en œuvre par sa municipalité pour lutter contre l'exclusion sociale en multipliant les occasions données aux jeunes d'exprimer leurs capacités et d'avoir une image positive d'eux-mêmes.

« Les autorités locales ont décidé :

- de laisser les écoles ouvertes toute la journée et en soirée et d'y organiser des activités pour les jeunes, des séminaires, de la formation continue ;
- de créer des activités culturelles gérées par les jeunes eux-mêmes ;
- de soutenir la créativité des jeunes (création d'un orchestre, d'un groupe de théâtre) ;
- de faire des programmes municipaux d'information pour les jeunes sur des sujets comme l'environnement, la circulation, la solidarité sociale, l'hygiène alimentaire, la médecine préventive et alternative. »

Il propose aux gouvernements locaux de relever le défi de l'exclusion des jeunes par différents moyens dont :

- un soutien clair à l'emploi des jeunes (concours avec prix pour les employeurs qui recrutent des jeunes grecs diplômés) ;
- l'organisation de l'apprentissage ;
- la collaboration avec les ONG ;
- la réduction des impôts locaux pour les entreprises qui soutiennent de jeunes entrepreneurs.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle montre que la municipalité a choisi de mobiliser les moyens existant sur place, les bâtiments, mais aussi les habitants, les entreprises et les associations et surtout les jeunes eux-mêmes pour ne pas les laisser n'avoir d'autre objectif que d'être des usagers passifs de mesures d'aide. Leur donner l'occasion d'expérimenter concrètement leur condition de citoyens en mobilisant leur créativité leur redonne le pouvoir d'agir.

Toutes les propositions d'accompagnement réalistes et globales faites par les services publics le montrent : les jeunes qui ont pu en bénéficier ont repris confiance dans leur avenir et parlent de leur richesse. Ainsi, May Darwish et Benjamin Sow, qui ont préparé l'intervention de l'ASE (Aide à l'Enfance) au cours de plusieurs réunions, se sont interrogés sur « la représentation et le vécu de la pauvreté par les jeunes » et leur première constatation a été que : « la pauvreté n'est pas que financière. Etre pauvre c'est aussi n'avoir personne auprès de soi, pour nous encourager, nous soutenir et nous donner de l'espoir »

A cette pauvreté ils opposent la richesse : « La richesse ce n'est pas seulement l'argent, c'est avoir des connaissances, du respect, des valeurs humaines, venir en aide à autrui, réaliser ses rêves avec de l'aide ».

Cette aide, les jeunes la trouvent dans les réseaux mobilisés par ces services pour rendre leur action plus efficace, pour augmenter les chances de réussite de leurs projets. Plusieurs intervenants ont cité l'importance de disposer de bonnes relations avec l'ensemble des services et autres acteurs au niveau local. Le service d'accompagnement est un espoir de disposer d'un carnet d'adresses utiles pour les jeunes qui n'ont pas eu le temps ni les moyens de s'en constituer un.

2. L'espoir est rendu à un jeune chaque fois qu'il peut expérimenter qu'il a des droits et que ceux-ci sont respectés, chaque fois qu'il trouve l'aide nécessaire pour faire respecter son droit au logement ou son droit à une formation professionnelle, chaque fois qu'une possibilité de stage le rapproche de l'emploi, chaque fois que son expérience de travail est reconnue. Les témoignages entendus parlent souvent d'expériences vécues de respect des droits et de la dignité.

3. Les jeunes disent quand ils trouvent une raison d'espérer : « c'est chaque fois qu'on nous fait une place dans la société, dans une société qui accepte les jeunes ; c'est chaque fois qu'on nous donne la parole et qu'on nous écoute vraiment » ont-ils précisé en insistant sur le rôle des ONG.

Et pourtant les propositions faites aux jeunes sont souvent des propositions paradoxales. A ceux qui sont en difficulté, qui n'ont pas d'argent, pas de travail, en apparence peu de choses à partager, les ONG répondent solidarité et partage avec d'autres. Aux jeunes qui se sentent perdus, disent avoir besoin de l'aide des adultes, les ONG répondent « viens nous aider ».

L'Association Solidarité Populaire en Grèce a invité les jeunes chômeurs à participer au programme « agir dans l'urgence » pour l'accueil des réfugiés. Ceux-ci ont d'abord été abrités sous tente et ensuite dans le village olympique d'Athènes et pour ces familles, ces enfants et ces jeunes, il y avait tout à faire. Et la conclusion s'impose : « pour les jeunes grecs, c'était une occasion de se sentir utiles et reconnus dans leur engagement citoyen ».

4. L'engagement des enfants prépare à cette appartenance citoyenne source de force pour chacun.

Et pour cela il faut commencer très tôt, comme le montrent les activités développées par l'ONG « The Smile of the Child ²⁵ ».

Ourania Christina Papadopoulou explique la mission que s'est donnée cette ONG :

- encourager les actions de volontariat des enfants et des jeunes au niveau local, national et international ;
- soutenir les enfants en difficulté ;

²⁵ *The Smile of the Child network Athènes est une association d'aide aux enfants reconnue par le Ministère de l'Education et des Affaires Religieuses*

- rassembler les enfants et les jeunes, faire entendre leur voix afin qu'elle soit prise en compte par les adultes et que leurs droits soient garantis et respectés.

Cette ONG est ouverte à tous les enfants de 6 à 16 ans : « Ils sont tous égaux malgré les différences de langue, de nationalité, de culture, de religion ou de situation financière et ils peuvent coopérer avec les adultes sur la base des valeurs de respect et d'acceptation réciproque ».

Plusieurs courtes vidéos ont montré les différents aspects de l'engagement proposé par cette ONG aux enfants et aux jeunes. « Nous avons mis en place des numéros d'appel d'urgence en cas de violence faite aux enfants et nous encourageons les enfants à les utiliser pour eux-mêmes ou lorsqu'ils sont témoins de violence.

« Les *'smilers'*, comme nous les appelons, vont visiter les enfants qui sont à l'hôpital pour jouer avec eux. Ils participent aussi activement au travail dans les centres de distribution de colis d'aide aux familles en difficulté. Tous les ans, lors de la journée des enfants, nous accueillons les enfants et les jeunes et leur montrons ce qu'ils peuvent faire, comment ils peuvent participer au travail de l'ONG, comment ils peuvent devenir bénévoles. »

Les rencontres 'Copains du monde' organisées par l'ESAN sont un autre moyen de prendre conscience de son 'pouvoir d'agir', de se mobiliser pour être plus forts ensemble. Les enfants qui participent aux loisirs organisés par cette association l'ont expérimenté. Cet été 2016, 43 enfants grecs sont venus aux rencontres 'Copains du monde' dont 8 étaient de jeunes migrants. Les enfants savent sauter l'obstacle des barrières linguistiques, partager les jeux et les émotions pour 'se connaître et se reconnaître'.

5. Devenir ensemble une force de proposition indique 'un horizon d'espérance' pour reprendre les termes de Levinas. C'est ce qu'a montré le groupe de jeunes parents de Séville engagé dans une meilleure application du programme 'Garantie Jeunesse' de l'Union européenne. Leur espoir est aussi que l'Espagne ratifie bientôt la Charte Sociale Européenne révisée et le Protocole créant la procédure de réclamation collective et ils se mobilisent pour cela.

Mais ces cinq raisons d'espérer ne prennent sens qu'à condition que les jeunes puissent disposer d'un minimum décent de soutien financier local, national ou international leur permettant de sortir de la grande précarité et d'avoir la sécurité nécessaire pour oser penser à l'avenir, organiser sa vie, envisager une formation, chercher un emploi.

Le débat qui s'est amorcé en fin de journée nous fait penser qu'il faudrait aussi se demander comment rendre l'espoir à tous ceux et celles qui sont engagés dans l'accompagnement des jeunes en difficulté. Ils sont parfois fragilisés par la dureté des situations et tentés par le découragement, à force de se trouver devant les murs infranchissables d'une société qui ferme ses portes aux jeunes. Au cours des débats, une question fondamentale a été posée concernant les ONG : comment passer de l'indignation devant des situations si difficiles à la solidarité ? L'indignation est nécessaire, c'est une forme d'agressivité positive qui permet aux ONG de ne pas se laisser abattre. Elle oblige à être

extrêmement exigeants sur la vérité que l'on doit aux personnes vulnérables. Mickaël Michel insiste : « attention aux fausses promesses qui sont des demi-mensonges ravageurs ».

Mais il ne faut pas confondre l'indignation avec la violence, ou plutôt, il faut éviter que l'indignation ne s'exprime par la violence. C'est un danger qui a été évoqué par plusieurs intervenants, soulignant que lorsqu'on vit quotidiennement une situation particulièrement difficile, on n'a plus la force de chercher de l'espoir et alors, il ne reste que la violence. L'accompagnement proposé doit être une aide pour trouver des solutions, ne pas se décourager devant les obstacles, mais cela ne doit pas être une mobilisation violente. « Les professionnels ne doivent pas faire porter leur indignation par les jeunes qu'ils accompagnent. » a-t-il été dit.

Un éducateur a évoqué sa difficulté par rapport à des aides qui changent tout le temps, avec d'autres règles du jeu. Les entrepreneurs eux aussi finissent par se méfier des aides temporaires et on assiste à une perte de confiance généralisée. Dans ces cas, le pouvoir d'agir du jeune dépendra de la capacité du professionnel à avoir un regard différent, à rester positif. « Être solidaire de la situation compliquée, mais avec un regard différent » disait Guillaume Petot au cours du débat.

La force de ce regard différent, les accompagnants la trouvent dans leurs rencontres, dans l'ONG qui les emploie, dans les entreprises qui acceptent des jeunes en stage, dans des municipalités qui leur facilitent la tâche, en fait dans toutes les preuves de solidarité.

CONCLUSION

Pour conclure cette journée, Michel Aguilar, Président de la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING, souligne que les échanges ont révélé l'existence de solidarités belles et multiples, avec des inventions, des initiatives locales, et des partenariats multiples qui permettent d'oser et de construire. Mais cela a aussi montré la tension entre les dispositifs institutionnels financés par des budgets étriqués et énormément de « débrouille » sur le terrain avec les moyens du bord. « Et pourtant la réalité du grand nombre de situations difficiles des jeunes nous oblige à aller encore au-delà de tout ce qui a déjà été fait ».

Anna Rurka met en garde : « attention à l'urgence : lorsqu'on cherche à donner des réponses immédiates, on ne réfléchit plus, on risque de se tromper et cela peut provoquer une situation de crise, une perte du sens de l'action qui est nécessairement collective. Et, comme le rappelle Hannah Arendt, « toute action collective est une action politique ». Accompagner au quotidien les jeunes en difficulté pour qu'ils puissent devenir maîtres de leur destin n'implique pas forcément un choix politique abstrait, c'est le choix de la vie ordinaire où nous pouvons être acteurs. Mais dans quelle société ? Avec quelle conception de la vie, quelle conception de la justice ? Si nous voulions ouvrir ce débat nous aurions des dizaines d'opinions différentes ; c'est là notre richesse !

On a cité le bricolage à la marge, qui est une des caractéristiques de nos actions. Mais nous le savons bien, quand ce bricolage va devenir régulier, institutionnel, il faudra avancer encore et inventer d'autres formes de bricolage. C'est là notre force, nous l'avons vu aujourd'hui et, en même temps cela nous questionne :

- ce bricolage sert-il à combler des trous de l'action publique ou est-il vraiment utile pour les jeunes ?
- comment peut-il enrichir la société de nouvelles perspectives ?
- comment faire pour que la parole des jeunes, les actions des jeunes ne les mettent pas en danger ? Ceci nécessite toute notre vigilance.

Au terme de cette journée, je voudrais vous redire combien il est important que vous agissiez dans votre pays en vue de la ratification de la Charte et de son Protocole permettant les réclamations collectives. Ces réclamations, déposées par les OING sont un véritable baromètre de l'application des droits sociaux.

Je remercie tous les participants et vous souhaite un bon retour chez vous ».

La cérémonie devant la dalle sur le parvis du Conseil de l'Europe

Intervention de l'Ambassadeur Katrin Kivi, Présidente des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, Représentante Permanente de l'Estonie.

« Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité des Ministres je voudrais remercier la Conférence des OING d'avoir organisé cet évènement pour marquer la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

La pauvreté touche de plus en plus de personnes. Non seulement, elle demeure fort répandue en Europe, mais elle est en augmentation – et cela au-delà des groupes traditionnellement vulnérables. Ceci a de sérieuses conséquences sur la liberté d'exercice des droits fondamentaux comme les droits sociaux, mais aussi sur les droits civils. La pauvreté réduit les possibilités des personnes de participer pleinement au processus démocratique et de contribuer à la croissance économique de leur pays. Elle accentue les inégalités.

Le fait que la pauvreté – et parfois l'extrême pauvreté- continue de croître sur notre continent est inacceptable pour le Conseil de l'Europe. Notre principale mission est de défendre la dignité et les droits fondamentaux de toute personne se trouvant sur notre territoire. C'est pourquoi nous devons sans cesse utiliser tous les moyens disponibles pour lutter contre la pauvreté et les facteurs d'appauvrissement et d'exclusion sociale.

C'est une bonne chose que les discussions de cette journée portent sur la situation des jeunes et en particuliers sur leur accès aux droits, car il arrive bien trop souvent actuellement en Europe que les jeunes soient, ainsi que d'autres groupes vulnérables, en risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

C'est d'autant plus tragique que l'avenir dépend des jeunes, c'est à dire le bien-être de nos sociétés et la prospérité économique de chacun de nos pays.

Plus que jamais, la jeune génération d'aujourd'hui doit relever les défis du taux élevé de chômage et de la précarité de l'emploi. Certains rencontrent des difficultés d'apprentissage et d'éducation, se sentent exclus, mis à la marge et ne savent pas dans quel contexte ils peuvent développer leurs capacités, ou n'y croient plus. Ceci peut aussi induire des discriminations supplémentaires et on voit le combat des jeunes pour accéder à un logement décent et aux soins de santé. Il n'est malheureusement pas rare qu'une forme de désespoir pousse les jeunes vers des idéologies extrémistes prônant la violence, voire le terrorisme.

Il est de notre responsabilité de prendre toutes les mesures possible pour améliorer la situation. Il s'agit de garantir aux jeunes l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et de leur donner les moyens leur permettant de réussir leur vie. Pour ce faire, nous devons leur fournir des systèmes d'éducation, de santé et d'aide sociale qui soient efficaces ainsi que des possibilités d'emploi qui leur facilitent le processus de transition vers la vie d'adulte. C'est, bien sûr, plus facile à dire qu'à faire. Mais en dépit des restrictions économiques importantes dans de nombreux pays, cela ne peut pas nous exonérer de notre devoir de protection et de soutien envers les jeunes. Nous ne pouvons pas nous permettre de sacrifier toute une génération.

Dans notre Déclaration commune de 2012, il a été rappelé que le Conseil de l'Europe avait élaboré une série de normes pour l'éradication de la pauvreté. Ces normes comprennent bien entendu la Convention Européenne des Droits de l'Homme ainsi que la Charte Sociale Européenne dont l'article

30 en particulier, assure le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'autres instruments allant dans ce sens ont été élaborés par le Comité des Ministres. Je voudrais citer ici deux recommandations importantes qui ont été adoptées récemment par le Comité des Ministres : la première, adoptée en 2015, porte sur l'accès aux droits sociaux par des jeunes en provenance de milieux défavorisés ; la seconde, adoptée le mois dernier, porte sur l'accès de tous les jeunes à l'ensemble des droits. Ces instruments font des recommandations aux Etats sur un certain nombre de points permettant d'améliorer la situation des jeunes.

Mais, nous le savons tous, les instruments juridiques sont sans valeur s'ils ne sont pas mis en œuvre. La priorité du Comité des Ministres est donc d'attirer l'attention des Etats sur les jeunes et de les encourager à mettre ces instruments en œuvre. Nous avons tous un rôle à jouer pour cela.

Je voudrais aussi citer le travail de la Plateforme de Cohésion Sociale Européenne créée par le Comité des Ministres l'année dernière. Cette plateforme devrait relever les défis liés au combat contre la pauvreté et promouvoir l'accès des jeunes aux droits sociaux.

Certes, nous n'arriverons pas à éradiquer la pauvreté aujourd'hui mais nous devons agir pour provoquer des changements à la base. Il nous faut travailler ensemble si nous voulons vraiment progresser et aider nos concitoyens, nos jeunes à accéder à une vie meilleure et plus digne, une vie comme chacun de nous la souhaite mais que tous n'ont pas la chance d'avoir.

Je vous souhaite des débats fructueux et vous remercie de votre attention. »

Intervention de Jean-Claude Frecon
Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Congrès que je représente ici aujourd'hui réunit les collectivités locales et régionales d'Europe. Ces collectivités sont non seulement associées aux programmes de lutte contre la pauvreté extrême mais sont aussi la première instance sociale. Conscient de cette responsabilité, le Congrès est présent lors de cette commémoration de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Le Père Joseph Wresinski disait le 21 mai 1993 : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés ». Nous, au Congrès, nous partageons cette conception.

Vous, Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil de l'Europe, consacrez cette année vos débats notamment à la jeunesse vulnérable. La jeunesse est, en effet, durement frappée par la crise économique et financière. Toutefois, cette crise n'est pas seulement d'ordre économique car l'accès aux droits fondamentaux, y compris les droits sociaux, est de plus en plus difficile pour les jeunes. C'est bien d'un combat pour les droits de la personne, pour les droits de toutes les personnes, qu'il s'agit.

Parfois, le simple fait d'être jeune est un motif de discrimination. Les jeunes issus des milieux les plus modestes ou de l'immigration, sont plus exposés encore à la discrimination dans leur accès aux droits sociaux. Dans mon pays, la France, des études montrent que les jeunes venant de certains « quartiers défavorisés » ont moins de chances de se voir proposer un emploi du fait de leur origine.

Et que dire des migrants qui affluent actuellement en Europe, fuyant l'oppression ou la guerre, à la recherche d'un lieu de vie plus sûr ? Ces jeunes, parfois mineurs, atteignent l'Europe dans un dénuement total et sont dans leur errance souvent en proie à la violence et à la traite d'êtres humains.

Au Congrès, nous sommes très attentifs à la situation des jeunes, surtout de ceux qui sont les plus vulnérables car les collectivités locales ont des responsabilités en matière de réponse à leurs besoins. Afin d'examiner comment permettre aux jeunes d'avoir accès au travail et d'accéder à plus d'autonomie au niveau local, nous allons débattre le 19 octobre prochain d'un rapport sur la politique et le travail pour la jeunesse.

Au-delà de cet engagement fort pour les jeunes, notre conscience des conséquences dramatiques de la pauvreté pour toutes nos sociétés et nos responsabilités dans les luttes à mener s'inspirent de la lutte plus générale que nous menons dans cette grande maison de la démocratie qu'est le Conseil de l'Europe.

Je vous remercie. »

Intervention de Guido Raimondi
Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

« Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir intervenir à l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère. Une journée qui, chaque année, permet de faire entendre la voix des plus démunis.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme n'a pas le pouvoir d'éradiquer la pauvreté. Pourtant, elle est régulièrement confrontée à cette question. C'est pourquoi elle a développé une jurisprudence protectrice des plus pauvres.

À l'origine, les droits sociaux n'étaient pas protégés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Pourtant, depuis la célèbre affaire *Airey c. Irlande*, la Cour considère qu'un droit qui n'est que théorique n'est pas un droit. Il n'existe pas de 'cloison étanche' entre la convention et les droits sociaux. Ces droits sont bien plus qu'une extension des droits traditionnels : ils sont la condition de leur effectivité.

N'oublions pas que la convention est, selon la formule consacrée, 'un instrument vivant à interpréter à la lumière des conditions actuelles'. Or, notre continent est confronté à des crises économique et migratoire d'une exceptionnelle ampleur. Celles-ci posent avec gravité la question de l'extrême pauvreté en Europe.

Notre Cour est consciente des difficultés auxquelles les Etats sont confrontés dans un domaine aussi sensible que celui de la protection sociale. Nos arrêts témoignent cependant de l'attention que nous portons aux plus démunis.

Ainsi, la Cour a eu l'occasion de condamner des réductions trop drastiques de prestations sociales²⁶. Elle a aussi censuré des refus d'allocations pour des motifs discriminatoires²⁷. Surtout, elle a affirmé qu'en cas de grande vulnérabilité, la dignité des personnes était en jeu. Cette notion est essentielle à nos yeux.

Dans le domaine du droit au logement, la Cour ne consacre, là non plus, aucun droit absolu²⁸. Pourtant, la situation de familles réduites à vivre sans logement décent pose un réel problème. C'est pourquoi notre Cour demande aux États de venir en aide aux familles en grande difficulté économique²⁹. Elle a encore renforcé cet impératif de relogement dans les cas où les expulsés appartenaient à des minorités vulnérables³⁰.

Mesdames et Messieurs, la Cour ne peut pas tout. Je l'ai dit, elle ne peut pas éradiquer la pauvreté. Pour autant, elle ne peut rester indifférente aux situations les plus dramatiques et elle tient compte de la grande pauvreté dans sa jurisprudence. La Cour Européenne des Droits de l'Homme, si attachée à la protection de la dignité de l'être humain, ne pouvait pas être absente de cette journée mondiale.

²⁶ *NKM c. Hongrie*, 14/05/2013

²⁷ *Gaygusuz c. Autriche*, 16/09/1996

²⁸ *Chapman c. Royaume-Uni*, 18/01/2001

²⁹ *Wallovà et Walla c. Pologne*, 26/10/2006

³⁰ *Winterstein c. France*, 17/10/2013

Intervention de Marie-Dominique Dreyssé
Adjointe au maire de la ville de Strasbourg, en charge de l'action sociale territoriale

Madame Dreyssé s'est exprimée avec émotion pour évoquer la pauvreté et décrire les nombreux domaines d'action de la ville de Strasbourg. En effet, bien des choses ont été entreprises pour les groupes de population qui, pour des raisons diverses, se trouvent dans des situations difficiles.

Dans son histoire, la ville de Strasbourg a toujours été accueillante pour les minorités issues de l'émigration et encore actuellement, elle organise des soutiens pour les nouveaux arrivants à l'école, pour les familles en quête d'un toit, pour les jeunes migrants isolés.

Elle a cité des exemples vécus dans le cadre de ses responsabilités et a souhaité que la pauvreté et l'exclusion sociale soient en forte baisse dans un proche avenir.

Extraits des témoignages de deux jeunes d'ATD Quart Monde

Semyon Tanguy-André

« Le thème du 17 octobre de cette année est : « de l'humiliation et de l'exclusion à la participation » et je voudrais ici rappeler quelques principes concernant la participation. Qu'est-ce qui fait qu'une participation réussit ? Qu'est-ce qui fait de chacun un « expert » ?

Pour répondre à ces questions, la première chose à faire, est de reconnaître la pluralité des mondes dans lesquels les personnes vivent, même si nous partageons un même espace de coexistence. Mais il ne suffit pas de savoir qu'il existe d'autres mondes, d'autres manières de vivre pour réussir à les prendre en considération dans l'élaboration de projets communs.

Pour pouvoir y arriver, il faut que les différents acteurs en présence puissent faire connaissance, avoir l'espace et l'écoute nécessaires pour bien expliquer leur rapport à la problématique sur laquelle on demande leur participation. Pour se comprendre il y a besoin d'une réelle traduction, moins des mots que des vécus et des enjeux que les différents mondes recèlent. Ceci doit permettre à chaque participant de se saisir du projet, d'y reconnaître son apport, de comprendre celui des autres, et d'augmenter son pouvoir d'agir par une compréhension plus profonde de la situation abordée.

Par ailleurs, dans le processus de participation, il ne s'agit pas de se défaire de la colère, de la frustration, et de l'humiliation qui naissent du vécu de situations d'injustices. Expurger tout l'aspect affectif d'une discussion, c'est avoir une vision tronquée de l'humain ; les émotions vives peuvent donner plus de moyens de se comprendre, et donc de dépasser les blocages dans la discussion, parce qu'elles montrent que les personnes y sont vraiment engagées. Mais cela demande un effort de chacun de ne pas rejeter ces émotions simplement parce qu'on n'en comprend pas l'origine ou la violence, ou parce qu'elles nous prennent de court. Ce rejet reviendrait à générer une humiliation au sein d'un processus qui prétend la dépasser.

Ainsi, une participation bien comprise doit reconnaître à la fois la pluralité des mondes, l'entièreté des personnes, leur capacité à apporter un éclairage spécifique irremplaçable aux problématiques qui les intéressent, sans négliger l'importance de la conflictualité. Dans un monde où tout va de plus en plus vite et où l'impression d'être et de paraître en contrôle (donc hors d'atteinte d'autrui) est un paramètre clef, on comprend que la participation soit aussi difficile à mettre en œuvre, que nécessaire à la dignité dans la vie sociale. »

Ilir Selmani

« Mesdames et Messieurs, bonjour,

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, Messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. »

Ainsi Victor Hugo déclarait son refus de la misère devant l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1849.

Je pense que nous tous ici présents partageons cet avis avec beaucoup de motivation et d'espoir.

Le 17 octobre 1987, il y a 29 ans, à l'initiative du fondateur d'ATD Quart Monde, le père Joseph Wresinski, près de 100 000 personnes se sont rassemblées à Paris pour rendre hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance, et de la violence. Cinq ans plus tard, l'Organisation des Nations-Unies désigne la journée du 17 octobre : Journée Internationale pour l'Élimination de la Pauvreté.

25 ans après, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour échanger sur ce sujet.

La société d'aujourd'hui, et notamment les jeunes, constatent que :

- les riches deviennent de plus en plus riches ;
- l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creuse ;
- la jeunesse (qui est la plus touchée par la grande pauvreté) et le chômage sont les deux plus grands dangers pour notre démocratie ;
- la précarisation des emplois augmente ;
- l'évasion fiscale atteint des montants vertigineux ;
- l'exclusion et les préjugés envers les plus pauvres demeurent ;
- la pauvreté renvoie à la discrimination qui est de plus en plus visible.

Oui, il y a de l'exclusion vu que trois millions d'enfants en France ne partent pas en vacances chaque année. Mais les jeunes s'engagent, comme c'est le cas de 10 000 jeunes précaires qui s'engagent dans la JOC, (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) association d'éducation populaire, sous la devise qui dit qu' « Un jeune travailleur vaut plus que tout l'or du monde ».

Pour arrêter l'exclusion, il faudrait favoriser les emplois des jeunes, augmenter les minimas sociaux et l'investissement public, et pourquoi pas, mettre en place le Revenu universel de base.

Il faudrait mener une lutte sans faille contre les préjugés, l'isolement, la grande pauvreté et le chômage afin d'assurer à chacun un emploi digne et décent.

Ensemble, nous pouvons faire face à ces grands défis et pouvons éradiquer la pauvreté et la misère dans le monde. C'est pourquoi nous devons nous engager dans chaque pays pour cette cause-là, et aller vers une Europe sociale.

Merci beaucoup ! »

Liens vers les deux Recommandations du Comité des Ministres concernant les jeunes

[Recommandation CM/Rec\(2015\)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des jeunes\[1\] des quartiers défavorisés aux droits sociaux adoptée le 21 janvier 2015](#)

[Recommandation CM/Rec\(2016\)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès des jeunes aux droits adoptée le 28 septembre 2016](#)